



**Conseil Scientifique**  
Domaine de la Santé

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DOMAINE  
DE LA SANTÉ**

LUXEMBOURG, LE 13 MARS 2024

**Rédaction :** Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

**Destinataires du document :**

Membres du Conseil scientifique  
Madame Martine DEPREZ, Ministre de la Santé et de la Sécurité  
sociale  
Direction de la Cellule d'expertise médicale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique. Il a été validé en séance plénière du 13 mars 2024.

# TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 .....	1
TABLE DES MATIÈRES .....	3
1. OBJECTIF DE CE RAPPORT .....	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE .....	4
LEGISLATION .....	4
Législation applicable .....	4
Mission .....	4
Vision .....	4
Positionnement du Conseil scientifique .....	5
ORGANISATION .....	5
Présidence .....	5
Composition .....	5
Secrétariat .....	6
Les groupes de travail .....	6
Partenaires .....	8
Budget .....	9
3. NOS RÉSULTATS .....	10
LES REUNIONS .....	10
LES PUBLICATIONS .....	10
LES VIDEOS .....	12
AUTRES PUBLICATIONS .....	12
LES SUJETS DISCUTES .....	12
LES ACTIVITES DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE .....	14
Secrétariat .....	14
Site internet .....	14
Page LinkedIn .....	15
DynaMed .....	15
Newsletter .....	15
4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2023 .....	16
FREQUENCE DES REUNIONS ET TAUX DE PRESENCES .....	16
CONCLUSION .....	16
5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2024 .....	17
GT Antibiothérapie ambulatoire .....	17
GT Antibiothérapie hospitalière .....	17
GT Arrêt cardiaque en extrahospitalier .....	17
GT Diabète .....	17
GT Examens de laboratoire .....	18
GT Imagerie médicale .....	18
GT Oncologie .....	18
GT Produits sanguins .....	18
GT Santé de la femme .....	18
GT Stratégies de communication .....	18
GT Téléexpertise .....	19

## 1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2023 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2024.

## 2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### Législation

#### Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

#### Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

#### Vision

Les standards de bonne pratique médicale basée sur l'évidence (evidence based medicine – EBM) sont destinés aux médecins comme aux patients et permettent de promouvoir les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge accessible à tous et de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des thèmes qui doivent faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu car les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

## Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

## Organisation

### Présidence

En date du 16 mars 2022, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres réélus pour les années 2022 et 2023 sont les suivants :

- Dr Alexandre BILDORFF, président
- Dr Françoise BERTHET, vice-présidente (jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022)
- Dr Julien DARMIAN, vice-président (à partir du 28 septembre 2022)

### Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres : 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015, 11 janvier 2017, 27 mars 2018, 15 avril 2019, 2 septembre 2020, 21 octobre 2020, 5 juillet 2021, 14 juin 2022 et 28 décembre 2022 sont membres du Conseil scientifique en 2023:

#### Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Julien Darmian
- Madame le Docteur Claire Dillenbourg

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Anne Vergison
- Madame Anne-Cécile Vuillemin

#### Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Robert Apsner
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma

#### Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Marie Barth
- Monsieur le Docteur Guy Berchem
- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur Bruno Pereira

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Madame le Docteur Isabelle Ley
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

Depuis octobre 2015, la Cellule d'expertise médicale (CEM) apporte un soutien méthodologique aux travaux du Conseil scientifique et elle coordonne différents groupes de travail. Le Dr Isabelle Rolland, chargée de direction de la CEM, assiste aux réunions plénières depuis 2015 et tous les autres membres de la CEM impliqués dans les travaux du Conseil scientifique participent aux réunions plénières depuis 2021.

## Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. A partir de 2019, le secrétariat a été renforcé afin de faire face au travail accru par la gestion du projet de communication et du nombre croissant de groupes de travail mis en place.

Le secrétariat du Conseil scientifique faisant partie des missions de la CEM, les responsabilités incombant au président du CS et à la chargée de direction de la CEM ont été clarifiées.

## Les groupes de travail

En 2023, les groupes de travail suivants ont débuté leurs travaux :

### ■ GT Arrêt cardiaque en extrahospitalier

Ce GT a été constitué sur proposition du Luxembourg Resuscitation Council pour travailler sur la problématique de l'arrêt cardiaque en extra-hospitalier.

### ■ GT Santé de la femme – Filière des naissances

Pour ce sujet, le GT Santé de la femme a été renforcé d'experts dans ce domaine.

Le GT est chargé de préparer une recommandation de bonne pratique pour répondre à une saisine de Madame la Ministre de la Santé sur les modalités de prise en charge de l'accouchement normal chez les femmes présentant un bas risque obstétrical, que ce soit en milieu hospitalier ou en extrahospitalier.

### ■ GT Santé de la femme – Contraception

Pour ce sujet, le GT Santé de la femme a été renforcé d'experts dans ce domaine.

Le GT a été mis en place à la suite d'une demande d'avis du Ministère de la Santé concernant le risque plus élevé d'effets secondaires pour les contraceptifs oraux oestro-progestatifs de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> génération.

Les groupes de travail suivants ont été mis en place en 2023, mais débiteront leurs travaux seulement en 2024 :

■ GT Santé de la femme – Transferts in utero

Le Conseil scientifique a été saisi par le CGDIS pour élaborer une recommandation sur les transferts d'un fœtus in utero. Le GT Santé de la femme a été renforcé d'experts dans ce domaine pour préparer le texte de la recommandation.

■ GT Produits sanguins

La Direction de la Santé avait prévenu le Conseil scientifique du risque de pénurie en produits sanguins. Après avoir pris contact avec le Centre de Transfusion sanguine, un GT a été mis en place pour élaborer une recommandation de bonne pratique pour rappeler aux médecins les indications précises des différents produits sanguins.

■ GT Examens de laboratoire – Créatininémie

Un membre du GT Examens de laboratoire a proposé de travailler sur ce sujet à la suite de la présentation d'un travail de fin d'études à ce sujet.

Le GT Diabète a été recomposé pour mettre à jour ses recommandations publiées il y a 5 ans.

Ainsi, depuis la création du Conseil scientifique en 2005, les groupes de travail suivants ont été créés :

**1. GTs actifs au 31.12.2023**

GT Antibiothérapie ambulatoire

GT Antibiothérapie – sous-groupe Lutte contre les infections en milieu hospitalier

GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier

GT Diabète

GT Examens de laboratoire<sup>1</sup>

GT Produits sanguins

GT Santé de la femme<sup>2</sup>

GT Stratégies de communication

GT Téléexpertise

**Coordinateurs:**

Dr Thérèse Staub (coord. médical) /  
... (coord. admin.)

M. Yves Bruch

Dr Isabelle Rolland

Dr Françoise Berthet

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Alexandre Bisdorff

Dr Julien Darmian

**3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2023**

GT Autisme

GT Cannabis

GT Chirurgie ambulatoire

GT Coronaropathies

Dr Jean-François Vervier

M. Yves Bruch

Dr Florence Romano

Dr Julien Darmian

<sup>1</sup> Ce GT regroupe les sous-groupes travaillant sur les anémies, l'allergologie, le bilan hépato-biliaire, les marqueurs biologiques de l'inflammation, la vitamine D, l'ostéoporose et la créatininémie.

<sup>2</sup> Ce GT regroupe les anciens GT Violences gynécologiques et obstétriques, GT Dysplasies du col de l'utérus et GT Périnatal et les sous-groupes PMA, Contraception, Filières des naissances et Transferts in utéro.

GT COVID-19	Dr Alexandre Bisdorff
GT Don de sang	Dr Paul Courrier
GT Douleurs thoraciques	Dr Bruno Pereira
GT Gériatrie	Dr Julien Darmian
GT Hospitalisation à domicile	Dr Julien Darmian
GT Imagerie médicale	Dr Alexandre Bisdorff
GT Immunoglobulines	M. Yves Bruch
GT Immunomodulateurs	Dr Françoise Berthet
GT Info Patients	Dr Alexandre Bisdorff
GT Lombalgies	Dr Alexandre Bisdorff
GT Mort cérébrale	Dr René Metz
GT Neurologie / sous-groupe AVC	Dr Dirk Droste
GT Oncologie <sup>3</sup>	Dr Guy Berchem
GT Prévention en médecine générale	Dr Isabelle Rolland
GT Révision signification niveaux d'évidence et grades	Dr Alexandre Bisdorff
GT Risques vasculaires	Dr Dirk Droste
GT Surpoids et Obésité	Dr Isabelle Rolland
GT Troubles du sommeil (anc. Psychotropes)	M. Marcel Bruch

#### **4. GTs qui ont arrêté leurs travaux**

GT Médecine préventive	Dr Jean-Marie Behm
GT Neurologie et sous-groupe Céphalées	Dr Alexandre Bisdorff

## **Partenaires**

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

Depuis fin 2015, un médecin en santé publique et médecine sociale de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

A partir de 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Depuis 2019, le CS profite d'un soutien renforcé de la part de la CEM. Ce soutien vaut pour l'accompagnement méthodologique des groupes de travail et du projet concernant la

---

<sup>3</sup> Décision CS 9.1.2019 : « Puisque la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'INC, il est décidé de mettre ce GT « en hibernation », ceci pour éviter tout doublement des travaux au niveau national. S'y ajoute que le GT ne voit plus l'intérêt à élaborer une recommandation pour la multitude de nouveaux produits oncologiques mis sur le marché, d'autant plus que cela ne concerne qu'un petit groupe de médecins. »

communication, mais également sur le plan d'une aide au secrétariat. Cette aide permet une augmentation significative des travaux du Conseil scientifique. Afin de garantir une meilleure homogénéité d'écriture des recommandations de bonne pratique du Conseil scientifique et une neutralité des recherches bibliographiques en vue de l'écriture d'une nouvelle recommandation de bonne pratique ou la révision d'une recommandation de plus de 5 ans, la CEM accompagne les groupes de travail tout au long de leur travail de rédaction quand cela est possible et souhaité.

## Budget

Le budget propre du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Sécurité sociale sous le poste budgétaire « 17.0.12.260 – Frais généraux de fonctionnement ». En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 1113 - Indemnités pour services extraordinaires
- 1200 - Indemnités pour services de tiers
- 1212 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent comme suit :

Objet	Montant 2022	Montant 2023
Jetons de présence pour la participation aux réunions :		
• non-fonctionnaires	4.593,75 €	5.193,75 €
• fonctionnaires	543,75 €	581,25 €
Indemnités pour la rédaction des recommandations	1.800,00 €	4.600 €
Facture EBSCO pour la mise à disposition des médecins du pays de la banque de données médicale DynaMed	27.379,17 €	29.046,40 €
Frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N)	2.045,98 €	1.836,00 €
Facture LUSIS - hébergement site, partie DynaMed	561,60 €	556,80 €
Facture LUSIS - intervention sur site	0,00 €	1.711,00 €
Facture COMED – projet de communication du CS	18.693,40 €	18.977,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>55.617,65 €</b>	<b>62.502,80 €</b>

Pour rappel :

- Le secrétariat du Conseil scientifique est assuré par 1,5 ETP de la Cellule d'expertise médicale.
- Les membres externes du Conseil scientifique assurant l'expertise méthodologique sont également des membres de la Cellule d'expertise médicale. En 2023, 3 ETP ont contribué aux travaux du Conseil scientifique.
- Leurs salaires sont payés par le budget étatique. Ils ne touchent pas de jetons de présences pour assister aux réunions du Conseil scientifique et des groupes de travail.

## 3. NOS RÉSULTATS

### Les réunions

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 5 fois en 2023 aux dates suivantes :

- 15 mars 2023
- 24 mai 2023
- 12 juillet 2023
- 18 octobre 2023
- 20 décembre 2023

L'entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu en date du 5 juillet 2023.

Au cours de l'année 2023, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- |   |            |
|---|------------|
| • GT Antibiothérapie hospitalière         | 1 réunion  |
| • GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier | 1 réunion  |
| • Gt Autisme                              | 1 réunion  |
| • GT Diabète                              | 1 réunion  |
| • GT Surpoids et Obésité                  | 3 réunions |
| • GT Examens de laboratoire               |            |
| • Ostéoporose                             | 1 réunion  |
| • Vitamine D                              | 2 réunions |
| • GT Santé de la femme                    |            |
| • Contraception                           | 1 réunion  |
| • Filière des naissances                  | 1 réunion  |
| • PMA                                     | 2 réunions |

En total, les membres comptaient 134 présences aux réunions du Conseil scientifique réuni en séance plénière et des groupes de travail.

Les représentants nommés dans le Gesondheetsdësch sont le Dr Marie Barth (membre effectif) et le Dr Isabelle Rolland (membre suppléant).

Le Dr Isabelle Rolland a été désignée représentante du Conseil scientifique pour participer à la 1<sup>er</sup> Healthcare Week organisée fin septembre au Luxembourg. Elle était présente également à la Journée Nationale du Patient Partenaire qui s'est tenue le 14 décembre 2023.

Le Dr Alexandre Bisdorff a assisté pour le Conseil scientifique à des ateliers sur l'évaluation de notre système de santé organisés le 15 novembre 2023 par l'Observatoire national de la santé.

Trois membres de la CEM ont assisté en ligne au congrès du Guidelines International Network afin de soutenir encore mieux le Conseil scientifique dans l'élaboration de ses lignes de conduite.

### Les publications

En 2023, le Conseil scientifique a mis en ligne les 21 publications suivantes :

#### Publications du **GT Autisme**

- Trouble du spectre de l'autisme - Dépistage et signes précoces pour les professionnels de première ligne – version longue (2023)
- Trouble du spectre de l'autisme - Parcours : dépistage et repérage (2023)
- Le trouble du spectre de l'autisme - version pour les patients (2023)

#### Publications du **GT Cannabis**

- Intérêt thérapeutique du cannabis et des cannabinoïdes d'origine végétale ou synthétique – version longue (2023)
- Intérêt thérapeutique du cannabis et des cannabinoïdes d'origine végétale ou synthétique -version courte (2023)

#### Publications du **GT Coronaropathies**

- Prise en charge des STEMI (2023)

#### Publications du **GT Douleurs thoraciques**

- Conduite à tenir devant une douleur thoracique aiguë au service d'urgence (2023)

#### Publications du **GT Examens de laboratoire**

- Vitamine D : Recommandation de bonne pratique pour le dosage et la supplémentation (2023)
- Le diagnostic biologique d'allergologie (2023)

#### Publications du **GT Gériatrie**

- Dépistage des fragilités des personnes âgées de plus de 75 ans consultant dans un service d'urgence (2023)

#### Publications du **GT Imagerie médicale**

- Imagerie médicale : Radioprotection des patients (2023)

#### Publications du **GT Oncologie** / validation de référentiels de l'INC

- Référentiel national en oncologie pulmonaire (2023)
- Référentiel national du cancer colorectal (2023)

#### Publications du **GT Prévention en médecine générale**

- La prévention et le dépistage chez les adolescents et les adultes - version pour les patients (2023)

#### Publications du **GT Santé de la femme**

- Choix d'un contraceptif hormonal combiné (CHC) oral – version longue (2023)
- Choix d'un contraceptif hormonal combiné (CHC) oral - version courte (2023)



- Choix de la contraception - version pour les patients (2023)
- Wahl des Verhütungsmittels – Patienteninformation (2023)

#### Publications du **GT Surpoids et obésité**

- Prise en charge médico-chirurgicale d'une obésité de l'adulte – version longue (2023)
- Prise en charge médico-chirurgicale d'une obésité de l'adulte - arbre décisionnel (2023)
- Prise en charge médico-chirurgicale d'une obésité de l'adulte - version pour les patients (2023)

## Les Vidéos

En 2023, de courtes vidéos destinées au grand public ont pu être mises en ligne dans le cadre du projet de communication du Conseil scientifique :

- Les violences gynécologiques et obstétriques expliquées aux patients
- Gynäkologische Gewalt und Gewalt bei der Geburtshilfe: Patienteninformation
- Les céphalées non traumatiques expliquées aux patients
- Nicht traumatische Kopfschmerzen: Patienteninformation

Une vidéo a été produite sur la dialyse à domicile et attend sa publication.

Ces vidéos sont accessibles en ligne sur le site du Conseil scientifique (<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/videos.html>), sur son compte LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-secteur-sante>) et sur son canal YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCf1aOpibkUZt0nULtKnWkDQ/videos>).

## Autres publications

En date du 15 mars 2023, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2022 qui est disponible sous le lien suivant :

<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/rapports-activites/rapport-d-activite-2022.html>

## Les sujets discutés

En dehors des discussions sur les recommandations de bonnes pratiques médicales, qui constituent la mission principale du CS, les sujets suivants ont retenu l'attention des membres :

- **Ordonnance collective**

Dans le contexte des discussions autour de l'actualisation de la loi de 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, l'idée de l'introduction au Luxembourg d'une ordonnance collective, à l'instar de ce qui se fait au Québec, a été soulevée. La Ministre de la Santé a saisi le Conseil scientifique d'une demande visant à lui confier la

mission de contrôler que les médecins signataires, qui sont responsables du contenu scientifique de l'ordonnance collective, se basent sur des normes et des principes scientifiques reconnus ou pertinents. Afin d'aboutir à une harmonisation des pratiques médicales et des soins de santé, il a aussi été suggéré que le Conseil scientifique propose lui-même des modèles d'ordonnances collectives auxquelles les médecins pourraient recourir. Une modification au niveau de la composition du Conseil scientifique a également été proposée en vue d'intégrer des membres du Conseil supérieur pour certaines professions de santé.

N'ayant pu identifier aucune évidence scientifique en relation avec le modèle de l'ordonnance collective, les membres du Conseil scientifique ont été d'avis que le fait de réduire leur rôle à un devoir d'approbation de documents, avec des implications médicales et juridiques majeures, ne semblerait pas répondre à la volonté du législateur, qui lui avait conféré la mission de rédiger des recommandations de bonne pratique médicale en se basant sur le principe de la médecine de l'évidence. Pour ce qui est de la composition du Conseil scientifique, il a été soulevé que déjà à l'heure actuelle, des professionnels de santé sont impliqués dans les travaux des groupes de travail qui préparent les recommandations de bonne pratique s'ils sont concernés par le sujet. Ils ont conclu qu'une modification de la législation sur le Conseil scientifique n'était pas nécessaire.

- **Collaboration avec le PNA**

Soucieux d'éviter un double emploi avec les missions du Plan National Antibiothérapie (PNA), les membres du Conseil scientifique ont discuté la raison d'être du GT Antibiothérapie. Une discussion a eu lieu avec la responsable du PNA auprès de la Direction de la Santé afin de voir comment s'organiser au mieux. Il a été conclu que le PNA n'établirait dorénavant plus de recommandation de bonne pratique, laissant la place au GT Antibiothérapie du Conseil scientifique.

- **Critiques formulées vis-à-vis d'un membre**

À la suite de la publication en 2021 de la recommandation sur les violences gynécologiques et obstétricales, un membre du groupe de travail ayant élaboré ce texte a fait état au Conseil scientifique que ce travail a été intéressant et fructueux pour lui, qu'il s'est vu cependant exposé à pleins de critiques de la part de ses confrères pour avoir collaboré à cette recommandation. S'agissant d'un travail scientifique, les membres du Conseil scientifique déplorent cette situation.

- **Loi transparence**

La loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte a été discutée.

- **Plan National Santé**

Le Plan National Santé publié en 2023 mentionne le Conseil scientifique comme suit : « Comme une médecine de qualité est largement une médecine basée sur l'évidence, le rôle du conseil scientifique du domaine de la santé sera renforcé dans l'élaboration de recommandations cliniques dans le domaine du diagnostic et du traitement. Les moyens nécessaires au bon fonctionnement du conseil scientifique seront mis à disposition. »

Ce sujet a été discuté lors de l'entrevue avec Madame la Ministre de la Santé. Dans ce contexte et afin de permettre au Conseil scientifique de répondre à toutes les demandes tout

en maintenant un travail de qualité, un poste pour le besoin du Conseil scientifique à détacher à la CEM a été demandé.

- **Rapport d’audit sur l’accessibilité du site internet**

Certaines pages du site CS avaient été soumises à un audit sur l’accessibilité, en particulier des personnes avec un handicap, par le Centre des technologies de l’information de l’État (CTIE). Un rapport d’audit a été établi, reprenant les observations et recommandations constatées.

La plus grande partie des problèmes soulevés dans l’audit étant d’ordre technique, l’équipe technique du CTIE les a résolues. La mise en conformité des publications du CS reste à réaliser. Pour ce faire, le secrétariat va suivre en 2024 une formation à ce sujet.

- **Demande d’avis sur une adaptation de l’âge pour le dépistage du cancer du sein**

En date du 24 octobre 2022, Madame la Ministre de la Santé avait demandé au Conseil scientifique un avis sur un éventuel élargissement de l’âge pour le dépistage du cancer du sein de 45 à 74 ans.

Le CS avait saisi son groupe de travail sur l’oncologie de cette demande. Comme les membres de ce GT se réunissent régulièrement au sein de l’Institut national du cancer (INC), c’est ce dernier, et plus spécifiquement le GT interinstitutionnel dédié à la thématique du cancer du sein, qui nous a présenté ses conclusions qui ont été validées lors de la dernière réunion plénière du 20 décembre 2023.

Se ralliant aux recommandations européennes ECIBC, la proposition d’élargir l’âge pour le dépistage du cancer du sein de 45 à 74 ans a été validée.

## Les activités de support administratif et logistique

### Secrétariat

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l’article 6 du règlement interne du CS.

Afin de faciliter au rédacteur d’une recommandation de bonne pratique médicale la synthèse des remarques des membres du groupe de travail par rapport à un projet de texte, une application BOX a été mise à disposition en 2023 par le CTIE, permettant de travailler à plusieurs sur un même document.

### Site internet

Le Conseil scientifique dispose d’une présence internet sur le site [www.conseil-scientifique.public.lu](http://www.conseil-scientifique.public.lu).

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l’établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed, pour laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques du site internet régulièrement mises à jour sont les Recommandations et les Actualités. Une rubrique montrant le répertoire des recommandations du Conseil scientifique selon mots-clés et selon les groupes de travail permet de faciliter au visiteur la recherche ciblée des recommandations publiées.

En 2023, 3.756 visiteurs ont consulté un total de 14.695 pages sur le site du Conseil scientifique (p.m. : en 2022, 4.399 visiteurs avaient consulté un total de 16.419 pages).

## Page LinkedIn

Dans le cadre de son projet de communication, le Conseil scientifique a créé une page LinkedIn, destinée surtout à faire connaître au public intéressé la mise en ligne de nouvelles publications. Sur cette page, le Conseil scientifique rappelle également, lors de journées internationales d'un sujet spécifique, les lignes de conduite publiées pour cette thématique. Cette page est accessible sous le lien <https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-domaine-sante/>.

## DynaMed

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 5400 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

Au total, 557 personnes du domaine médical luxembourgeois étaient abonnées à DynaMed au 31.12.2023.

## Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed, ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont publiées sur le site internet du CS ainsi que, à intervalles réguliers, dans la newsletter de la CNS et le périodique SEMPER. Certaines recommandations sont également envoyées par mail aux médecins du pays par la Direction de la Santé.

Afin de se conformer à la directive européenne sur la protection des données, un chapitre relatif à la protection des données est inclus dans chaque newsletter envoyée.

## 4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2023

### Fréquence des réunions et taux de présences

Organe	Nombre réunions	Nombre présences	Taux de présence
CS Plénière	6	39	81,25%
GT Antibiothérapie hospitalière	1	6	85,71%
GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier	1	7	87,50%
GT Autisme	1	9	60,00%
GT Diabète	1	9	81,82%
GT Examens de laboratoire			
... Ostéoporose	1	7	87,50%
... Vitamine D	2	12	80,00%
GT Surpoids et Obésité	3	20	74,07%
GT Santé de la femme			
... Contraception	1	6	66,67%
... Filières de naissance	1	9	81,82%
... PMA	2	10	55,56%

	2022	2023
Nombre de présences aux réunions	138	134
Nombre de réunions CS et GT	22	20
Nombre de GT actifs	11	10

### Conclusion

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater que le nombre de ceux qui se sont réunis a légèrement diminué, passant de 11 en 2022 à 10 en 2023. De manière générale, le nombre de présences aux réunions plénières et celles des groupes de travail, le nombre de groupes de travail actifs et le nombre de réunions sont restés à peu près constants.

Le tableau ci-dessus montre que la plupart des groupes de travail se sont réunis une seule fois. Ceci est dû au fait que beaucoup de travail en ce qui concerne la préparation de la bibliographie et la rédaction des recommandations de bonne pratique est entretemps réalisé par la CEM. Les membres se rencontrent pour une première discussion sur le sujet, puis la plus grande partie des discussions est ensuite réalisée par un échange de mails.

La façon d'organiser les réunions par vidéoconférence continue à porter ses fruits, permettant aux médecins de mieux pouvoir s'organiser. Une réunion plénière par année, ainsi que l'entrevue avec les ministres de tutelle, sont organisées en présentiel afin de garder l'avantage du contact personnel. Les groupes de travail ont trouvé leur manière de fonctionner, certains préférant les réunions par vidéoconférence, d'autres en présentiel, et certains offrent la possibilité de réunions hybrides avec possibilité de se voir soit en présentiel, soit par caméra. Le travail du Conseil scientifique profite ainsi d'une grande flexibilité de la part de ses membres.

Des membres de la CEM contribuent à structurer le travail des GT actifs en 2023, en apportant leur expertise méthodologique et garantissant une bibliographie scientifique et une rédaction homogène des textes. Cette collaboration, prévue dans les textes de loi, a permis au travail d'avancer à un rythme soutenu.

Il a néanmoins fallu de la part de tous les membres impliqués dans l'élaboration des recommandations la bonne volonté de mettre à disposition du Conseil scientifique leur temps précieux, sans laquelle la publication de toutes les recommandations énumérées ci-avant n'aurait pas été possible.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion. Les membres de la CEM ne touchent pas de jetons de présence ni pour les réunions plénières, ni pour leur participation aux groupes de travail.

Pour ce qui est de la diffusion des recommandations, la création de la page LinkedIn a permis au Conseil scientifique de mieux relayer l'information au corps médical. Alors qu'au début de la création de cette page, il a fallu investir du temps pour se connecter au corps médical présent sur LinkedIn, entretemps les messages du Conseil scientifique ne passent pas inaperçus et les professionnels de santé continuent à demander d'être ajoutés à son réseau.

## 5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2024

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2024 sur les sujets suivants :

### **GT Antibiothérapie ambulatoire**

Coordinatrice : Dr Thérèse STAUB

- Elaboration de recommandations en matière d'antibiothérapie
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

### **GT Antibiothérapie hospitalière**

Coordinateur : M. Yves BRUCH

- Travail sur les stratégies de lutte contre les infections en milieu hospitalier
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

### **GT Arrêt cardiaque en extrahospitalier**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaborer une recommandation de bonne pratique sur la prise en charge d'un patient en arrêt cardiaque en dehors de l'hôpital

### **GT Diabète**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Mise à jour de la recommandation publiée en 2017

## **GT Examens de laboratoire**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaboration et mise à jour de recommandations de bonne pratique en matière d'examens de laboratoire, dont entre autres les sujets suivants
  - Ostéoporose
  - Créatininémie
  - Marqueurs biologiques de l'inflammation
  - Bilan biologique hépato-biliaire

## **GT Imagerie médicale**

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Oncologie**

Coordinateur : Dr Guy BERCHER

- Surveillance du terrain en matière d'oncologie
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Produits sanguins**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Élaboration d'une recommandation de bonne pratique pour préciser les indications des différents produits sanguins

## **GT Santé de la femme**

Coordinatrice : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaboration et mise à jour de recommandations de bonne pratique en matière de gynécologie et d'obstétrique, dont entre autres les sujets suivants
  - Procréation médicalement assistée
  - Filière des naissances
  - Transferts in utero
  - Dépistage du cancer du col de l'utérus

## **GT Stratégies de communication**

Coordinateur : Dr Alexandre BILDORFF

- Publication de vidéos animées destinées au grand public

## **GT Téléexpertise**

Coordinateur : Dr Julien DARMIAN

- Elaboration d'une recommandation sur le bon usage de la téléexpertise